

Chatain

Nom : _____
 Prénoms : *Antoine* Surnom : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *9 octobre 1873*, à *St Georges d'Espéranche*, canton
 d' *Heyrieu*, département d' *l'Isère*, résidant
 à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département
 d' *l'Isère*, profession de *Cultivateur*
 fils de *Louis* et de *Chatain, Antoinette*, domiciliés
 à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département d' *l'Isère*

N° *101* de tirage dans le canton d' *Heyrieu*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (*2^e* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de l'armée le 13 novembre 1894
comme app. le arriva au corps le dit jour N° M 2466
Envoyé en congé le 3 octobre 1895 en atten-
dant son passage dans la réserve. Cette
liquidation de bonne conduite : Accordé

1912 1893
473

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} novembre 1897*.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<i>1^{er} Mai 07</i>	<i>Roche-Beaucourt</i>	<i>Tienne</i>	<i>R</i>
<i>1^{er} 1912</i>	<i>d</i>	<i>Tienne</i>	<i>D</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1^{er} Novembre 1897</i>	<i>1^{er} Novembre 1907</i>	<i>1^{er} Novembre 1915</i>	<i>1^{er} Novembre 1915</i>
		<i>1^{er} OCTOBRE 1916</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1916</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1921</i>

tion du 4 décembre 1896.
 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Nom : **Chatain**
 Prénoms : *Antoine* Surnom : _____
 Numéro matricule du recrutement : **307**
 Classe de mobilisation : **1893**

ÉTAT CIVIL.
 Né le *9 octobre 1873*, à *St Georges d'Espéranche*, canton
 d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*, résidant
 à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département
 de *l'Isère*, profession de *Cultivateur*
 fils de *Louis* et de *Chatain, Antoinette*, domiciliés
 à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*

SIGNALEMENT.
 Cheveux *et*, sourcils *châtains*
 yeux *marrons*, front *ordinaire*
 nez *moyen*, bouche *moyenne*
 menton *large*, visage *ovale*
 Taille : 1 m. *67* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

N° *101* de tirage dans le canton d' *Heyrieu*

Degré d'instruction : générale (1) *3*
 militaire (2) _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon
 Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (*2^e* portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *1^{re} B^{de} de Châtillon*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Batⁿ de Châpiet A. Grenolle*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *101^{er} Rég^t d'Infanterie*, *111^{er} Rég^t d'Inf^{an}*, *22^e B^{de} de Châtillon*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Parti de l'armée le 13 novembre 1894
comme app. le active au corps le dit jour N° M 2666
envoyé en camp le 3 octobre 1895 en atten-
dant son passage dans la réserve. Cette
situation de bonne conduite : Accordé
1912 1893
 Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} novembre 1897*

Batⁿ de Châpiet A. Grenolle
app. à l'infanterie le 11 Mars 1897
(ins^{tr} M de au 5 Mars 1897 N° 669)
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *96^e Rég^t d'Inf^{an}*
 du *20 juillet* au *20 août 1901*
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le *96^e Rég^t d'Inf^{an}*
 du *24 août* au *20 septembre 1901*
 Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} octobre 1901*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile en R. rés. enca.
<i>1^{er} Mai 07</i>	<i>Roche s/agnon</i>	<i>Tienne</i>	<i>R</i>
<i>9th 1912</i>	<i>d-</i>	<i>Tienne</i>	<i>D</i>

Rappelé à l'activité par suite de DM n° 9th (Décret) du 1^{er} août 1914. Arrivé au service de G. V. le 1^{er} août 1914.
Parti au dépôt du 114th Rég^t d'Inf^{an} le 1^{er} août 1914.
1893-307

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1^{er} Novembre 1897</i>	<i>1^{er} Novembre 1907</i>	<i>1^{er} Novembre 1915</i>	<i>1915</i>
		<i>1^{er} OCTOBRE 1916</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1916</i>	<i>1916</i>
				<i>1921</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)